

Unité 2

Document

Fillette tuée en Vendée : les services sociaux avaient été alertés¹

Conditionnel passé.

Le conditionnel est un temps qui exprime l'hypothèse.

Forme avec inversion du sujet : interrogation.

← **Aurait-on pu** éviter le calvaire de la petite Angèle, 4 ans, victime de tortures répétées qui ont conduit à sa mort ? Le père de la fillette avait alerté **fin 2011** les **services sociaux** du Val-de-Marne, où il vivait, a-t-on appris **jeudi 11 septembre** auprès du conseil général.

La situation de la fillette, **alors** accueillie dans une crèche de Limeil-Brévannes, avait « été évaluée » par les services de **protection maternelle et infantile**, a expliqué Michèle Créoff, directrice générale adjointe du **conseil général** du Val-de-Marne, chargée de la famille et de l'enfance. « *Rien ne pouvait laisser supposer une maltraitance* », a-t-elle assuré.

Selon elle, les services sociaux avaient observé l'évolution de l'enfant à la crèche, puis mené des entretiens avec la mère et d'autres membres de la famille. Ils avaient conclu l'enquête un mois **plus tard**, jugeant « *la relation relativement satisfaisante avec la mère* » et avaient perdu la trace de l'enfant **en juillet 2013**, quand la fillette avait quitté la crèche, a précisé un porte-parole du conseil général.

BRÛLURES AU DEUXIÈME DEGRÉ

La mère de la fillette, qui a reconnu l'avoir étranglée sans avoir voulu la tuer, a été mise en examen jeudi pour meurtre et actes de torture ou barbarie sur mineur de moins de 15 ans, et placée en **détention provisoire** par le **parquet** de La Roche-sur-Yon. Son compagnon a également été **mis en examen** pour actes de torture ou de barbarie sur **mineur** de moins de 15 ans et placé lui aussi en détention provisoire. Il est placé sous le statut de témoin assisté pour le meurtre.

La fillette, morte **dimanche** à Saint-Georges-de-Pointindoux, près de La Roche-sur-Yon, présentait des brûlures au deuxième degré sur 30 % à 35 % de son corps, a précisé le parquet dans un communiqué. « *Les coups sont reconnus par la mère et son compagnon qui les justifient par la turbulence et les désobéissances multiples de la fillette* », selon le communiqué.

Le père de la fillette, demeurant en Charente-Maritime, a indiqué au parquet avoir été quitté par la mère **lorsque** l'enfant avait 18 mois et avoir eu du mal, depuis, à voir régulièrement sa fille.

Source : Le Monde.fr avec AFP | **11.09.2014**.

¹ S. Pollastri, *Lire et Dire*, 2013, p. 152-153.

1) Observez le titre. Il est composé de deux parties.

a. Élément qui sépare les parties :

i. point

ii. point-virgule

iii. deux points

b. Partie qui apporte une nouvelle information : _____

c. Partie qui rappelle déjà donnée : _____

2) Lisez l'article. Dans quel ordre sont distribuées les informations anciennes et nouvelles ?

3) Que sait-on ? Au sujet de qui ? quoi ? quand ?

4) Qui est à l'origine des nouvelles informations ? quand ? quoi ?

5) Acteurs et actions. Complétez le tableau :

Acteurs		Actions
Services sociaux		
Conseil général		

6) Pourquoi les Services sociaux n'ont-ils plus eu de nouvelles de la fillette ?

7) La mère seule est-elle suspectée ?

8) Quelles sont les mesures judiciaires ?

9) Faites le résumé de cet article.

Lexique

1. Les diminutifs -et / -ette = petit/petite + joli(e), gracieux/gracieuse

Fille	fillette
Garçon	Garçonnet*
Maison	Maisonnette*

* dénasalisation [=perte du son nasal par ajout d'une syllabe²]

Rappel sur le féminin des adjectifs

	Féminin	Remarques
[masculin]	[masculin] + -e	
Joli	Jolie	Pas de modification phonétique
Souple	Souple	Adjectif masculin se terminant par -e = pas de changement de forme. Pas de modification phonétique.
Petit	Petite	Modification phonétique Adjectif masculin avec syllabe ouverte [CV] et consonne finale non prononcée → adjectif féminin avec syllabe supplémentaire [CV]+[CV] Il peut y avoir une modification graphique
Doux	Douce	
Gracieux	gracieuse	
Blanc	blanche	
Bon	Bonne	Dénasalisation
Entier /ãtiε/	Entière /ãtiεR/	Adjectif masculin avec syllabe fermée [CVC] → adjectif féminin avec syllabe supplémentaire ouverte [CV]

2. Lexique de la violence

Nom	Verbe	adjectif
	Tuer	Tué(e)
Le calvaire		
La torture		
La barbarie		
La maltraitance		

² Une syllabe est formée de 1 son consonne + 1 son voyelle [CV]. Si un mot commence par une voyelle, la voyelle compte pour 1 syllabe : ex. ami → [A] [MI] = [V] + [CV].

Rappelons qu'un même son peut être formé par 1 ou plusieurs lettres. Ex. le son [f] s'écrit f, ph ; le son [ε] s'écrit è, ê, -ai-, -ait, -rais, -rai ; le son [e] s'écrit é, -er, -et.

Les coups		
Les brûlures	Brûler	Brûlé(e)
	Étrangler qqn	

3. Petit lexique judiciaire

Nom	Verbe	adjectif
La victime		
Le mineur de moins de 15 ans		
Le Parquet		
	Être placé en détention provisoire	
	Être mis en examen	

Grammaire

1. La place des adjectifs

Observez

La	Petite	Angèle		
Des		Tortures		Répétées
Le		Conseil		Général
La		Directrice		Générale
La		Protection		Maternelle
Les		Services		Sociaux
La		Relation	<i>Relativement</i>	Satisfaisante
La		Détention		Provisoire
Les		Désobéissances		multiples

Énoncez la règle

Les adjectifs se placent généralement <input type="checkbox"/> avant <input type="checkbox"/> après le nom
Les adjectifs comme petit (grand, beau, jeune, nouveau, mauvais) se placent <input type="checkbox"/> avant <input type="checkbox"/> après le nom

Référence grammaire-exercices : ch. 2 (n. 027-034)

4. Les prépositions : à, de, ena. La datation, la durée – antériorité des faits

Observez

	Dimanche				
	Jeudi	11	Septembre		
En			Juillet		
Fin				2011	
Au				XXI ^e siècle	
Lorsque	L'enfant avait 18 mois				
		1	Mois		Plus tard

Le journaliste écrit l'article le 11 septembre 2014 :

Quel jour le journaliste apprend-il que les Services sociaux connaiss[ai]ent l'histoire d'Angèle ? _____

L'article comporte 6 paragraphes :

Quels paragraphes relatent les faits « actuels » ? _____

Quel temps verbal domine ? _____

Quels paragraphes relatent les faits « antérieurs », « précédents » ? _____

Quel temps verbal domine ? _____

Connaissez-vous la forme verbale pour indiquer que « la personne subit l'action » ? _____

Références grammaire-exercices : ch. 31 (n. 340-344) [exercices ch. 30]

b. La localisation

Observez

Observer l'évolution	à	La	Crèche	<i>lieu</i>
Accueillie	dans	la	Crèche	
	à		Saint-Georges-de-Pointindoux	<i>Ville</i>
	Près de		La Roche-sur-Yon	
	En		Charente-Maritime	<i>Département</i>

Énoncez la règle

Préposition « à » + déterminant +	<input type="checkbox"/> ville	<input type="checkbox"/> nom	<input type="checkbox"/> nom de région
Préposition « à » +	<input type="checkbox"/> ville	<input type="checkbox"/> nom	<input type="checkbox"/> nom de région
Préposition « en » +	<input type="checkbox"/> ville	<input type="checkbox"/> nom	<input type="checkbox"/> nom de région

Références grammaire-exercices : ch. 22 (n. 199, 200, 203) [exercices ch. 21]

Forme grammaticale « à » + article défini

Singulier		pluriel	
« à » + le	au	« à » + les	aux
« à » + la	à la		
« à » + l'	à l'		

Références grammaire-exercices : ch. 3 (n. 45-51)

5. Temps auxiliaire au présent (du présent au passé composé)

Révision du présent : doc. 1.1 Préambule de la Constitution française (1958) et déclaration des droits de l'homme

a. Donnez la personne et trouvez l'infinitif des verbes suivants

			Personne	infinitif
Le peuple français	proclame			
La République	offre			
qui	manifestent			
La France	est	une république indivisible		
Elle	assure	l'égalité		
Elle	respecte	toutes les croyances		
Son organisation	est	décentralisée		
La loi	favorise			
Les hommes	Naissent*	Libres et égaux		
Et	Demeurent			

* conjuguez ce verbe au présent.

Références grammaire-exercices : ch. 13 (n. 138, n. 139) [exercices ch. 12]

b. Temps auxiliaire au présent

Observez

	a	-t-on*	apparis	infinitif
	a		apparis	Apprendre
Michèle Créoff*	a		expliqué	Expliquer
Elle*	a		assuré	Assurer
La mère	a		reconnu	Reconnaître
Il	est		placé sous le statut de	Placer
Le parquet*	a		précisé	Préciser
Le père	a		indiqué	Indiquer

* inversion du sujet. Le sujet est placé après le verbe quand on rapporte les paroles de quelqu'un.

Règle : pour former le passé composé (*passato prossimo*)

Avoir au présent	+	Verbe de l'action Au participe passé Le participé passé reste invariable
Il a		Été
Il a		Eu
Ils ont		Chanté
Nous avons		Pris
J'ai		vu

On peut utiliser « être » + participe passé avec CERTAINS verbes.

Ce sont les verbes : aller, venir (et dérivés), partir – sortir, entrer [+c.c. lieu, +c.c. temps].

Il	est	allé	voir un ami
Elle	est	venue	parler
Ils	sont	partis	en France
Elles	sont	sorties	à 22 heures
Je	suis	entré(e)	dans le bureau

Références grammaire-exercices : ch. 13 (n. 144, n. 171)

c. *Le passif* – quand une personne « subit » l'action, on emploie le « passif ». La forme passive se construit à partir du passé composé. La forme passive [l'objet devient sujet] permet de mettre en relief, d'insister sur le résultat.

<i>sujet</i>	<i>avoir au présent</i>	<i>été</i>	<i>participe passé</i>	<i>par</i>
le voleur	a	été	arrêté	par la police
La police	a		arrêté	le voleur
On	a		arrêté	le voleur

Références grammaire-exercices : ch. 20 (n. 190, 192) [exercices ch. 19]

La construction « on » + verbe au présent permet d'éviter l'emploi de la forme passive. La mise en relief de l'objet (le voleur) demeure.

6. conjugaison du verbe pouvoir – l'expression de la restriction et de la quantité nulle dans le registre discursif

Observez (document sur la Déclaration des droits de l'homme – doc. n. 1.1 note 2)

Les distinctions sociales	Ne	Peuvent	Être fondées	Que sur...
Ces bornes	Ne	Peuvent	Être déterminées	Que par...
Nul corps, nul individu	Ne	Peut	Exercer	
L'exercice des droits naturels	N'	A	De bornes*	Que...

* borne = limite

Reconstituez la conjugaison au présent du verbe pouvoir :

	Personne		Base	désinence
Base 1	1	Je	Peu	
	2	Tu	Peu	
	3	Il, elle, on	Peu	t
Base 2	4	Nous	Pouv	
	5	Vous	Pouv	
Base 3	6	Ils, elles	Peuv	ent

Pour indiquer la « possibilité », marquer l' « autorisation » :

POUVOIR + INFINITIF

Vous pouvez entrer

Vous pouvez déposer votre demande au guichet 1

Ne + verbe + **que** = la restriction (= *solo*)

Je ne mange que des fruits = *mangio solo frutta*

Nul+nom+**ne** + verbe = **aucun**+nom+**ne** + verbe (emploi exclusivement à l'écrit – textes de nature juridique)

Nul individu ne peut exercer la violence = *nessuno individuo può esercitare violenza*

Phonétique

1. Consonnes finales non prononcées

Finales de mots	Finales de verbes
-s [ils, elles, nous, vous ; fruits ; les]	-s [tu parles ; tu as ; tu es]
-r [aller]	-t [il est ; ils ont ; ils sont]
-t [art]	-ent [ils parlent]
-d [tard]	
-x [les jeux]	
-z [vous parlez]	
Modification du son des monosyllabes : le → les des et [liaison interdite avec le mot suivant : et il est grand /eilɛgRã/]	

2. e [ə], é [e], è [ɛ]³.

a. **e** [ə] : leçon, demain, chemise, semaine, dessous, tenir, petit, menu, lever, chemin, chez.

b. **é** [e] : après, palais, poulet, jamais, forêt, ballet, la paix, accès, ticket, paquet, mais.

c. **è** [ɛ] : lunette, appel, douzième, du sel, colère, mensuel, cassette, jeunesse, allumette, conseil.

d. Quels mots et quels sons ?

À Noël, elle se promène dans la forêt.

Combien avez-vous payé ce livre de grammaire ?

Je vais ranger la maison de poupée.

Tu me fais de la peine. Je suis vraiment peiné.

Il essaie d'être drôle mais ça ne plaît pas aux spectateurs.

Aujourd'hui, nous faisons des choses que nos grands-parents ne faisaient pas.

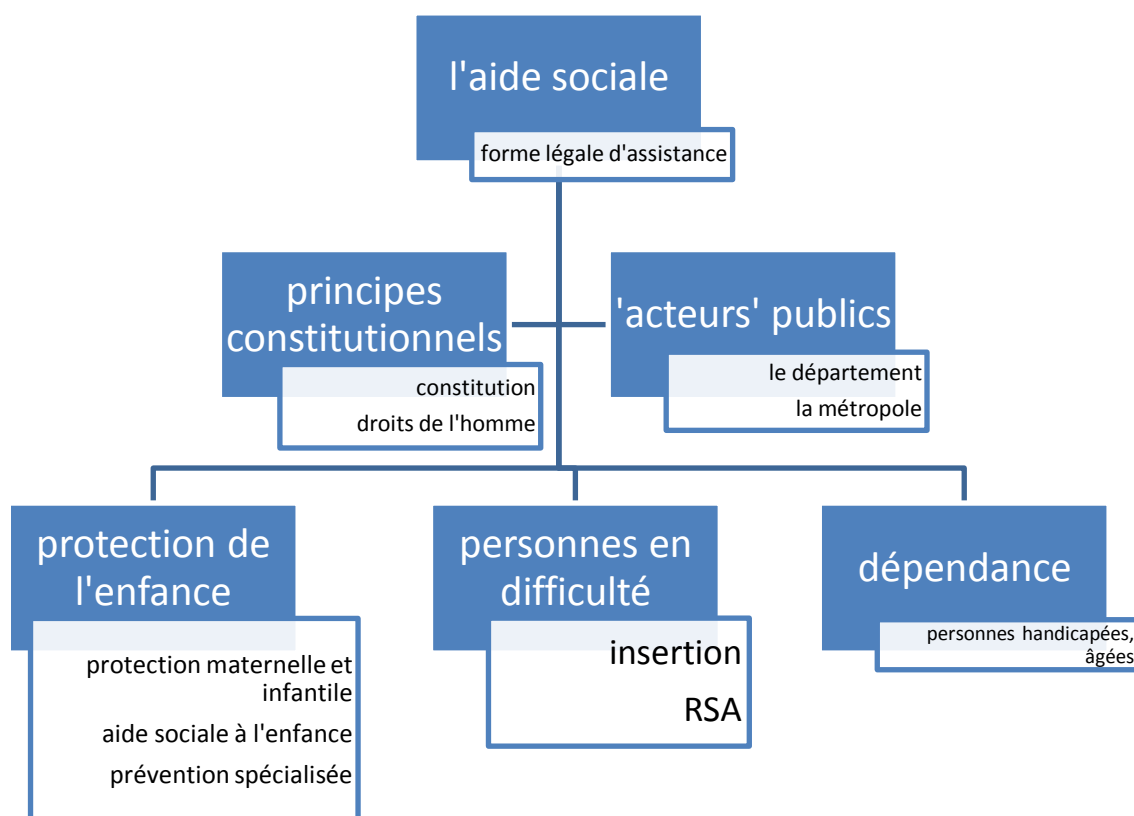
[ə] _____

[e] _____

[ɛ] _____

³ C. Martins, J.-J. Mabilat, *Sons et intonation*, Didier, Paris, 2004, p. 24-25.

Point langue & civilisation

L'aide sociale en France

- Département - Communautés urbaines⁴ et Métropoles.
 - Le Département est une division administrative (Préfecture – Préfet), dont les prérogatives sociales sont les aides au logement locatif social et la « veille sociale »⁵. et une collectivité territoriale (Conseil départemental⁶). L'action sociale est une de ses prérogatives.
 - Les communes – qui peuvent être unies en « communautés urbaines – ont des compétences en matière de politique du logement (logement social) et d'amélioration du parc immobilier (habitat insalubre, rénovation).
 - La loi du 16/12/2010 sur la réforme des collectivités territoriales institue les Métropoles. En 2015, il y a 11 métropoles (Nice Côte d'Azur, Toulouse, Lille, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Rennes,

⁴ Communauté urbaine ou EPCI (établissement public de coopération intercommunale)

⁵ Veille sociale : accueil, hébergement, accompagnement au logement de toute personne ou famille sans domicile ou en difficulté.

⁶ À partir de 2015 [avant : Conseil général]

Rouen, Grenoble, Montpellier, Brest)⁷. Les Métropoles possèdent des compétences issues de plein droit des communes et, par convention, de l'État et des départements.

- Historique : S. Pollastri, *Lire et Dire*, p. 159
- Principes constitutionnels : *Documents authentiques*, doc. 1.1. et 5.4.
 - Ces documents fondateurs posent comme principes :
 - Liberté, égalité, fraternité
 - La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables à son existence (Const. 1946).
 - Il en découle :
 - La Prévention sociale : La Sécurité sociale (Assurance maladie), l'Assurance chômage, les Allocations familiales, l'aide au logement. Ces prestations sont financées « personnellement », à travers les retenues « sociales » obligatoires sur le travail salarié légal, et collectivement (par tous) à travers les « impôts ».
 - L'aide sociale : quand les mesures et les droits issus de la prévention sociale ne sont plus suffisants ou font défaut.
- Définition⁸ :
 - Le droit des personnes dans le besoin est le corollaire du devoir de la collectivité à leur égard. Il s'agit d'une véritable obligation alimentaire dont le débiteur est la collectivité publique et le créancier le demandeur. Les commissions d'aide sociale constatent si les conditions légales d'ouverture du droit sont remplies et si les demandeurs disposent de voies de recours contentieuses.
 - L'aide sociale est un droit
 - Subjectif. Demander l'aide sociale est une prérogative reconnue à une personne dans le besoin qui lui permet de faire valoir ses droit à une prestation déterminée.
 - Personnel. La prestation d'aide sociale accordée est personnelle, incessible et insaisissable.
 - Lié à la notion de besoin. Le besoin est apprécié par les commissions d'admissions. Elles le constatent. La notion de besoin découle le plus souvent de la comparaison entre le montant des ressources du demandeur et un plafond de ressources.

⁷ En 2016 s'ajoute : Aix-Marseille et le Grand Paris.

⁸ A. Thévenet, *L'aide sociale en France*, PUF, Paris, p. 66-69.

LINGUA FRANCESE

- Son attribution est subordonnée au respect de certaines conditions (résidence en France, plafond de ressources, niveau de handicap ou de dépendance, vieillesse, etc.)
- Les prestations d'aide sociale
 - Sont spécialisées. Pour en bénéficier, il faut rentrer dans l'une des formes d'aide légalement prévues.
 - Ont un caractère alimentaire.
 - Ont un caractère subsidiaire. Elles n'interviennent qu'à défaut d'autres possibilités.
 - Peuvent avoir un caractère récupérable (remboursement).

Questions

1. Qu'est-ce qu'un département ?
2. Quels organismes publics ont la charge/la gestion de l'aide sociale ?
3. Prévention sociale et aide sociale sont la même chose ?
4. Une définition de l'aide sociale. Quand est-elle applicable ?
5. Quels sont les critères pour bénéficier de l'aide sociale ?